

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 10 décembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue corse, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Nicolas SORBA
Professeur des universités

Académie de CORSE

Secrétaire générale

Mme Davia BENEDETTI
Maîtresse de conférences

Académie de CORSE

Membres du jury

Mme Marie Rose GRISCELLI
Professeure certifiée

Académie de CORSE

M. Hyacinthe OTTAVIANI
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de CORSE

Examinatrice spécialisée

Mme Virginie FRANTZ
Secrétaire générale d'académie

Académie de CORSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

